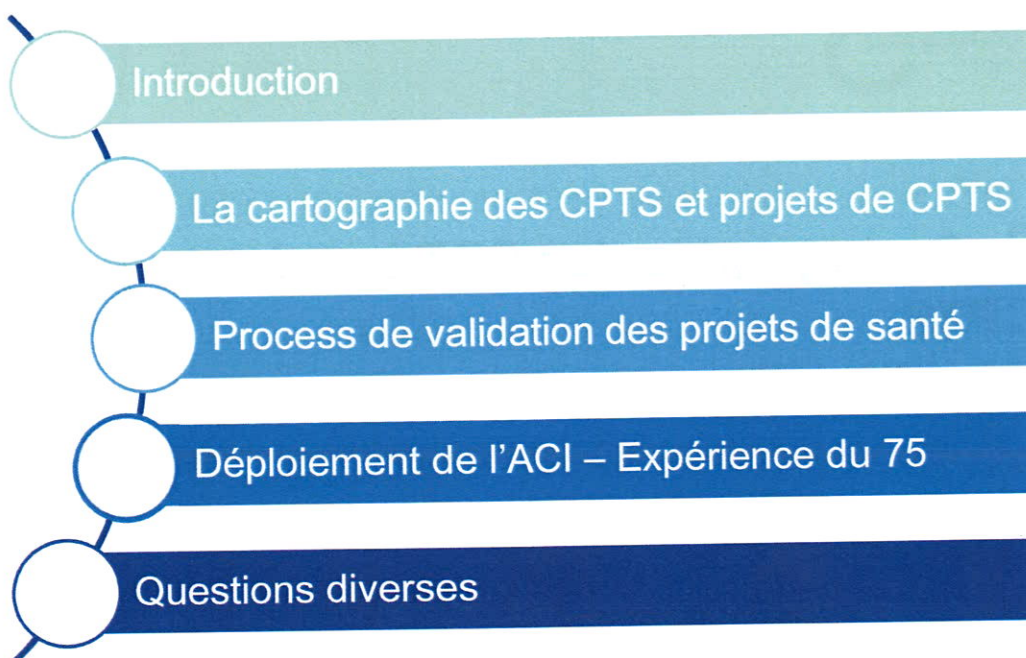


Comité de suivi régional des CPTS

Lundi 24 février 2020

Sommaire

- 
- Introduction
 - La cartographie des CPTS et projets de CPTS
 - Process de validation des projets de santé
 - Déploiement de l'ACI – Expérience du 75
 - Questions diverses

1. Propos introductifs

Pierre Ouahnnon – *Directeur adjoint de
l'offre de soins*

Pierre Albertini – *Directeur coordonnateur
régional de la gestion du risque*

2. Cartographie des CPTS et des projets de CPTS

Photographie régionale des CPTS et projets de CPTS au 20/02/2020

Photographie des CPTS et initiatives recensées

	Fonctionnement		Ingénierie en cours financée par Agence	Initiative avec début de formalisation	Initiative sans formalisation	Total par département
	ACI signé	ACI en cours				
75	3		2	7	5	17
77			1	4	4	9
78			3	5	4	12
91		3	9	1	-	13
92			5	3	7	15
93			2	2	4	8
94			3	3	5	11
95				2	2	4
TOTAL	6		25	27	31	89

89 CPTS à date

- > 6 CPTS dont le projet de santé est validé
- > 25 ingénieries de projet financées ou en cours de contractualisation – dont 7 territoires en cours de conciliation -
- > 58 initiatives de niveaux de maturité différents recensées

5

Synthèse IDF des CPTS susceptibles d'être constituées à la fin de l'année

Vision prospective des CPTS susceptibles d'être constituées d'ici la fin de l'année

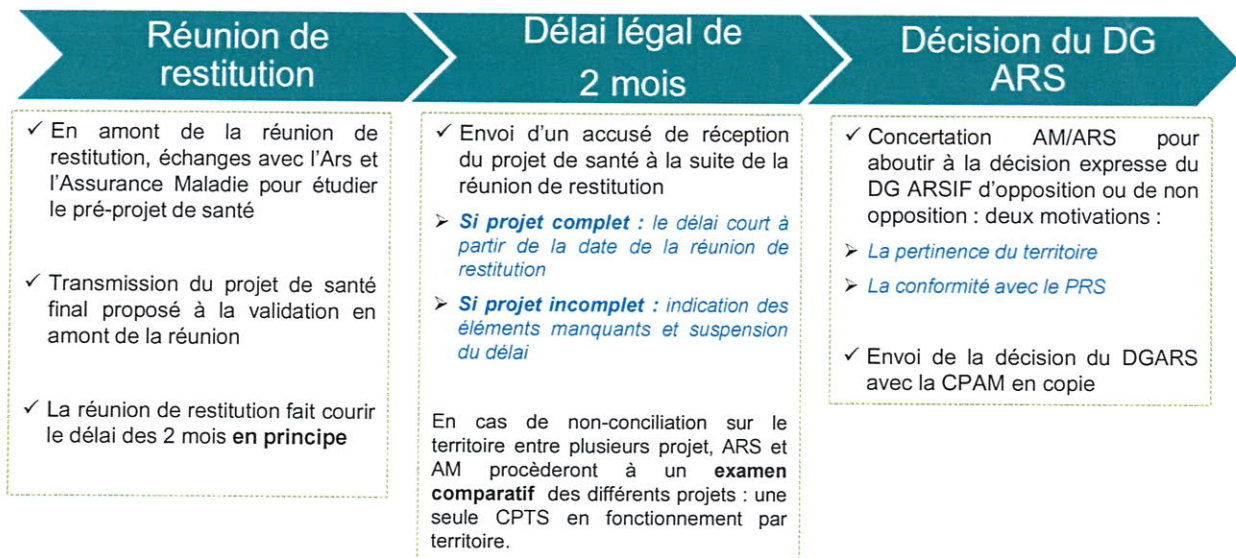
Département	CPTS en fonctionnement	Ingénieries susceptibles d'aboutir d'ici fin 2020
75	3	2
77	-	3
78	-	1
91	3	9
92	-	5
93	-	2
94	-	3
95	-	-
Total	6	25

→ Une trentaine de CPTS en fonctionnement d'ici fin 2020



6

2. Approbation des projets de santé de CPTS

De l'ingénierie au fonctionnement de la CPTS



L'examen des projets de santé de CPTS

Variable temps	Variable territoire	
Situation 1 : un projet de santé est déjà validé sur le territoire	CPTS 1 : Projet de santé validé antérieurement	CPTS 2 postérieure sur le même territoire Opposition / adhésion-partenariat à la CPTS 1 proposée La CPTS 1, investie d'une mission territoriale, a la responsabilité de cette intégration
Situation 2 : deux projets demandent simultanément la validation du projet de santé	<p>Superposition totale :</p>  <p>Collaboration demandée</p> <p>Si échec : choix du DG (cf. supra) Après examen comparatif</p>	<p>Superposition partielle :</p>  <p>Sur leurs territoires propres en fonction du choix du DG :</p> <ol style="list-style-type: none"> CPTS 1 validée et CPTS 2 opposée car superposition puis validée sans les territoires concernés (cf. supra) Ex : APES CPTS 1 opposée puis validée sans les territoires concernés et CPTS 2 opposée puis validée sans les territoires concernés (cf. supra) <p>Sur la zone de concurrence * :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Choix du DG pour CPTS 1 ou 2 → OU laisser la zone de concurrence non validée : territoire de la CPTS évolue au cours de sa vie et pourra intégrer ladite zone ultérieurement en fonction de la réalité du terrain
Situation 3 : deux projets à différents niveaux de maturité sur le même territoire → ingénierie de projet de la CPTS 1 en cours de finalisation	<p>CPTS 1 : choix DG :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Si projet//PRS, territoire pertinent et caractère inclusif des PS et des projets → Validation du projet de santé avec responsabilité pesant sur la CPTS 1 d'associer l'ensemble des PS et des projets nouveaux ➢ Sinon opposition à ce stade (et éventuellement inviter à proposer un projet au territoire aménagé) 	<p>En fonction du choix du DG pour la CPTS 1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> CPTS 2 Intégrée à la CPTS 1 sur le territoire concerné sans financer d'ingénierie de projet. La CPTS 1, investie d'une mission territoriale, a la responsabilité de cette intégration. CPTS 2 : Financement d'une ingénierie de projet pour le territoire non concerné par la CPTS 1 <p>→ CPTS 2 : Financer une deuxième ingénierie de projet en invitant à la collaboration pour le territoire concerné</p>

4. Le déploiement de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel

- Formation commune et partage d'expérience des binômes ARS et Assurance Maladie IDF
- Dès ingénierie, travail des équipes pour proposer des indicateurs au regard des actions envisagées
- Restitution du projet de santé des CPTS parisiennes en présence de la DD 75 et de la CPAM 75
- Décision de non-opposition envoyée par la DD 75 avec CPAM en copie → démarrage du travail de préparation des indicateurs à la CPAM et délivrance d'un numéro FINESS par l'ARS
- Echanges et réunions avec les équipes autour des indicateurs proposés par la CPAM - en l'espèce 2 réunions nécessaires pour chaque CPTS parisienne - :
 - ✓ Évaluation du niveau d'atteinte possible de chaque indicateur et niveau du financement correspondant en fonction des données du territoire
 - ✓ Définition de chaque indicateur fixé soit au niveau national, soit au niveau local
- Renvoi par la CPAM 75 à la CPTS de la version des indicateurs amendée suite à la réunion tripartite
- Remontée de commentaires ou suggestions éventuelles de la CPTS à la CPAM 75
- Préparation de l'ACI par la CPAM et envoi à la CPTS copie à la DD 75
- Signature de l'ACI par la CPTS, la CPAM et la DD

7. Questions diverses

Merci pour votre attention

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site de l'ARS Ile-de-France et le PAPS :

- <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-2018-2022>
- <http://www.iledefrance.paps.sante.fr/Travailler-en-exercice-coordonne.21175.0.html>

